

“ Mais pour livrer ces terres aux acquéreurs il faut les arpenter, ce qui coûte 17 centins l'acre, en prenant la moyenne du coût de ces travaux. Pour 5,126,500 acres à 17 centins l'acre, les frais d'arpentage forment une somme de \$871,505. (Discours budgétaire de 1887, p. 36.)

Premier point acquis. L'arpentage de 5,126,500 acres coûterait plus de huit cent mille dollars.

Or, en 1897, grâce aux largesses faites par M. Mercier, les compagnies ont droit, non pas à cinq millions d'acres mais à 9,415,000 acres. D'après M. Shehyn, le gouvernement aurait donc à dépenser, en travaux d'arpentage, uniquement pour remplir ses obligations envers les compagnies, une somme égale à \$1,500,000 que l'on va donner pour le rachat des terres.

M. Shehyn, dans le même discours disait encore :

“ En vendant ces terres vous diminuez d'autant les recettes provenant des bois et forêts. En calculant d'après les données fournies par le rapport du Commissaire des Terres pour 1886, c'est \$91,954 de revenu annuel que vous enlevez au Trésor. Capitalisé à 5 p. c. ce revenu représente un principal de \$1,839,099.” (Discours budgétaire de 1887, p. 36.)

Deuxième point acquis.

Si cinq millions d'acres valent \$1,839,088, il est évident que près de dix millions d'acres doivent valoir environ \$3,600,000. C'est ce bien que le gouvernement Flynn va conserver à la province en payant \$1,500,000, et en agissant ainsi il conserve à la province un revenu annuel d'environ \$175,000 d'après M. Shehyn.

Et voilà les actes que l'opposition, y compris M. Shehyn, est obligée de condamner aujourd'hui parce qu'elle ne trouve pas d'autre chose à critiquer.